

Mr. SCHIELE ajoute que la commune a aidé une quinzaine d'associations sur le plan matériel. Des améliorations ont été apportées au niveau des locaux occupés par : le rugby, le bridge, les boulistes, la gymnastique volontaire, etc ...

Mr. VIZZINI rappelle qu'il ne conteste pas cela.

Mr. le Maire indique que Mr. VIZZINI a l'air de critiquer cette vision du budget vis-à-vis des associations. En fait, la commune travaille avec elles, tout au long de l'année. Il pense qu'elle n'a pas besoin de cet affichage de 2% pour améliorer la vie des associations.

Mr. VIZZINI conclut en disant que tout est alors merveilleux et que c'est le pays de Candy.

Mr. DELMAS propose de passer au vote.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 21 voix pour et 5 voix contre (Mr. VIZZINI, Mme COLL qui lui a donné pouvoir, Mme PUISSEGUR-GAZEAU, Mr. SOULAYRES, et Mr. MAUTOR), arrête le montant des subventions 2011 accordées aux associations, conformément au tableau présenté par Mr. DELMAS.

23) Avenants 2011 aux contrats d'objectifs pluriannuel 2009-2011.

ASSOCIATIONS A CARACTERE SPORTIF :

Mr. DELMAS, Maire Adjoint, propose au Conseil Municipal, les avenants n° 2 aux contrats d'objectifs signé le 06.04.2009 à passer avec les *ASSOCIATIONS A CARACTERE SPORTIF*, au titre de l'année 2011, à savoir : le Cercle Nautique, le Grenade Football Club, le Grenade Roller Skating, le Grenade Sports, le Grenade Tennis Club, le Grenade Volley Ball et la Société Hippique.

Concernant le Cercle Nautique, il propose également au vote du Conseil Municipal, un avenant n°1 à la convention de mise à disposition de locaux signée le 06.04.2009.

(documents joints en annexe).

Mr. DELMAS indique que les avenants 2011 ont été reconduits sur les bases de 2010 et que les montants des subventions ont été maintenus. Il ajoute que seuls deux points nouveaux ont été ajoutés cette année :

- Concernant le GRS : attribution d'une subvention exceptionnelle de 500€, dans le cadre de l'organisation de la demi-finale France Route,
- Concernant la Société Hippique : la participation aux dépenses d'électricité a été augmentée de 200€.

Mr. DELMAS cède la parole à Mme LOUGE pour la présentation des contrats d'objectifs aux associations à caractère culturel.

ASSOCIATIONS A CARACTERE CULTUREL :

Mme LOUGE, Maire Adjoint, propose au Conseil Municipal, les avenants n° 2 aux contrats d'objectifs signé le 06.04.2009 à passer avec les *ASSOCIATIONS A CARACTERE CULTUREL*, au titre de l'année 2011, à savoir : le Foyer Rural de Grenade, Multimusique, et le Comité d'Animation.

Concernant le Comité d'Animation, elle propose au vote du Conseil Municipal, un avenant n°1 à la convention de mise à disposition de locaux signée le 06.04.2009.

(documents joints en annexe).

Elle précise que :

- la subvention 2011 au Comité d'Animation est moindre dans la mesure où le spectacle de la vedette n'est plus au programme cette année,
- le cas de Multimusique vient d'être débattu,
- en ce qui concerne le Foyer Rural, les dispositions de 2010 sont reconduites en 2011.

Mr. VIZZINI demande un vote excluant la Société Hippique, puis un vote sur la Sté Hippique.

Mr. DELMAS indique qu'il n'y voit pas d'inconvénients. Il soumet à l'approbation du Conseil Municipal les avenants à passer avec le Cercle Nautique, le Grenade Football Club, le Grenade Roller Skating, le Grenade Sports, le Grenade Tennis Club, le Grenade Volley Ball, Foyer Rural de Grenade, Multimusique, et le Comité d'Animation.

Mme VOLTO demande à Mr. VIZZINI, les motivations de sa demande.

Mr. VIZZINI répond que la Société Hippique n'est pas d'après lui, une association loi 1901, à but non lucratif, au sens propre du terme. D'après lui, la salle mise à disposition par la Société Hippique n'entre pas dans ce contexte là. Le groupe Minoritaire persiste à dire que la Société Hippique n'a rien à faire dans un contrat d'objectifs passé avec la commune. Il dit se souvenir d'une situation antérieure encore plus compliquée. Il explique qu'avant 2001, des employés municipaux faisaient l'entretien de la Société Hippique. Il pense que plusieurs personnes présentes dans la salle du Conseil Municipal, s'en souviennent. Il considère que c'est un monde qui reste à part et qui n'a rien à faire dans les contrats d'objectifs de la commune.

Mr. DELMAS souhaite redire sa position sur ce sujet et la défendre. Le Tennis et le GRS ont utilisé la salle mise à disposition par la Société Hippique tout au long de l'année et de manière intensive. Si la commune avait eu à louer une salle identique, dans le privé, cela aurait coûté bien plus que 3.200€/an. Mr. DELMAS pense que c'est une opportunité qu'il fallait saisir et estime que la subvention allouée est bien placée, comparé à la rentabilité que l'on a de la salle. Il précise que la Société Hippique assure l'entretien des locaux.

Mr. VIZZINI indique qu'il a bien précisé que les travaux réalisés par la commune, au sein de l'hippodrome, étaient antérieurs à 2001. Son intervention ne concernait pas la démarche faite par Mr. DELMAS qui est, à son avis, une bonne chose. Il dit avoir en son temps, essayé de faire la même démarche, mais ne pas y être arrivé. Il termine en indiquant que les élus de la Minorité considèrent que le contrat d'objectifs de la Société Hippique n'a pas à être voté avec les autres contrats d'objectifs, car ce n'est pas une association comme les autres.

Mr. DELMAS ajoute que la démarche n'a pas été facile. Il a rencontré le Président de la Société Hippique, à plusieurs reprises, avant d'aboutir à un compromis.

Mme VOLTO demande si c'est une association ou pas.

Mr. DELMAS confirme que c'est une association loi 1901.

Mr. le Maire précise que la Société Hippique ne fait pas de bénéfice à ce niveau là. Il ajoute qu'elle participe activement à la vie associative de la commune et, de plus, elle met des locaux, à la disposition d'autres associations. Il dit trouver l'attitude de Mr. VIZZINI amusante : Mr. VIZZINI a dit qu'il avait essayé, lorsqu'il était dans la Majorité, de trouver une entente avec la Société Hippique, sans y être arrivé. Mr. VIZZINI se dit ravi que Mr. DELMAS y soit parvenu et pourtant il ne souhaite pas voter le contrat d'objectifs à passer avec cette association.

Mme LE BELLER prend la parole.

Mr. VIZZINI s'étonne et fait remarquer à Mme LE BELLER qu'il l'attendait sur le scolaire et non pas sur la question concernant la Société Hippique. Il pense que le débat va devenir intéressant.

Mme LE BELLER dit à Mr. VIZZINI qu'il n'a pas changé.

Mr. VIZZINI rassure Mme LE BELLER et lui répond qu'elle n'a pas changé non plus. Il montre à nouveau sa surprise car il attendait Mme LE BELLER sur le scolaire mais il se dit très heureux de l'écouter sur la Société Hippique.

Mme LE BELLER indique que la Société Hippique a une différence par rapport aux autres associations, c'est qu'elle est propriétaire de ses locaux.

Mr. VIZZINI demande qui sont les propriétaires.

Mme LE BELLER précise que c'est la Société Hippique qui est propriétaire.

Mr. VIZZINI demande qui sont les membres de la Société.

Mme LE BELLER répond à Mr. VIZZINI qu'il peut les demander.

Mr. VIZZINI dit le savoir mais il pense qu'il est important de le dire. D'après lui, tout le monde n'est pas au courant. Comme l'a dit Mme LE BELLER, ce n'est pas une association tout à fait comme les autres.

Mme LE BELLER rétorque que c'est faux, qu'elle n'a pas dit cela et que c'est son interprétation. Elle lui fait remarquer qu'elle a simplement dit que la Société Hippique était propriétaire de ses locaux.

Mr. VIZZINI indique qu'à la question de savoir qui était propriétaire des locaux, Mme LE BELLER a répondu, les sociétaires.

Mme LE BELLER dément et soutient qu'elle a répondu l'association.

Mr. VIZZINI fait remarquer que l'enregistrement audio de la séance et le compte rendu seront importants, pour vérifier la réponse de Mme LE BELLER. Il maintient qu'elle n'a pas dit cela.

Mr. DELMAS clôt le débat car il estime qu'il devient stérile. Il propose de faire un vote en deux temps, comme l'a demandé Mr. VIZZINI.

Mr. KACZMAREK dit ne pas être d'accord. Compte tenu des débats qui viennent d'avoir lieu, il dit refuser de séparer le vote. S'agissant toutes d'associations loi 1901, il considère que les contrats d'objectifs doivent être votés en bloc.

Mr. DELMAS indique que pour respecter toutes les règles, il devrait mettre au vote les contrats d'objectifs, association par association. Il pense qu'il faut cesser les enfantillages qui ne font que compliquer les choses. Aussi, en sa qualité de Président de séance, il décide d'accéder à la demande du groupe Minoritaire.

ASSOCIATIONS A CARACTERE SPORTIF :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve :

- par 25 voix pour et une voix contre (Mr. KACZMAREK), les avenants n° 2 aux contrats d'objectifs signés le 06.04.2009 à passer avec le Cercle Nautique, le Grenade Football Club, le Grenade Roller Skating, le Grenade Sports, et le Grenade Tennis Club, ainsi que l'avenant n°1 à la convention de mise à disposition de locaux signée le 06.04.2009 à passer avec le Cercle Nautique,
- par 20 voix pour et 6 voix contre (Mr. KACZMAREK, Mr. VIZZINI, Mme COLL qui lui a donné pouvoir, Mme PUISSEGUR-GAZEAU, Mr. SOULAYRES, et Mr. MAUTOR), l'avenant n° 2 aux contrats d'objectifs signés le 06.04.2009 à passer avec la Société Hippique,

ASSOCIATIONS A CARACTERE CULTUREL :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve les avenants n° 2 aux contrats d'objectifs signés le 06.04.2009 à passer avec le Foyer Rural de Grenade, Multimusic et le Comité d'Animation, ainsi que l'avenant n°1 à la convention de mise à disposition de locaux signée le 06.04.2009 à passer avec le Comité d'Animation.

Mr. KACZMAREK s'absente de la séance.

24) Autorisations de Programmes /Crédits de paiement 2011.

Mr. SCHIELE, Maire Adjoint, rappelle au Conseil Municipal, l'article L.2311-3 du Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T.) qui dispose que :

«Les dotations budgétaires affectées aux dépenses d'investissement peuvent comprendre des autorisations de programme et des crédits de paiement.

Les autorisations de programme constituent la limite supérieure des dépenses qui peuvent être engagées pour le financement des investissements....

... Les crédits de paiement constituent la limite supérieure des dépenses pouvant être mandatées pendant l'année pour la couverture des engagements contractés dans le cadre des autorisations de programme correspondantes.

L'équilibre de la section d'investissement s'apprécie en tenant compte des seuls crédits de paiement.».

Le vote de l'autorisation de programme (A.P.), qui relève de la compétence du Conseil Municipal à l'occasion du vote du BP ou d'une décision modificative, est accompagné d'une répartition prévisionnelle, par exercice, des crédits de paiement (C.P.).

Une évaluation des ressources envisagées pour y faire face, sera précisée sur le document.

Ces autorisations demeurent valables, sans limitation de durée, tant qu'elles n'ont pas été annulées ou révisées par délibération du Conseil Municipal.

Mr. SCHIELE précise que les AP/CP couvriront outre les marchés de travaux, les frais de maîtrise d'œuvre, coordonnateur SPS et une provision pour frais divers (assurance DO, études de sols, frais liés à la procédure de marchés publics...etc). La situation des AP/CP donnera lieu à un état qui sera joint aux documents budgétaires.

Mr. VIZZINI souhaite faire une remarque. Il reprend l'article du Code Général des Collectivités Locales : « ...Les autorisations de programme constituent la limite supérieure des dépenses qui peuvent être engagées pour le financement des investissements.... ». Il insiste sur le fait que cette limite ne peut pas être dépassée.

Mr. SCHIELE le confirme.

Mr. VIZZINI demande si un budget évolutif, sur 4 ans, a été simulé, tenant compte de ces autorisations de programme, afin de savoir dans quelle situation sera la commune avec l'ensemble des ces investissements.

Mr. SCHIELE précise que c'est le cas et, compte tenu des échéances, il a été décidé de décaler certains travaux.

Mr. VIZZINI souhaite qu'on lui confirme que cette étude a réellement été faite et demande quel résultat est escompté en 2014.

Mr. SCHIELE répond que la commune ne devrait pas être sous tutelle.

Mr. le Maire précise que le résultat est en cours.

Mr. VIZZINI fait remarquer que les réponses apportées par Mr. ANDRE et Mr. SCHIELE diffèrent.

Mr. SCHIELE confirme que ce travail est en cours et répète que la commune ne sera pas sous tutelle en 2014.

Mr. VIZZINI demande si le résultat pourra être communiqué aux conseillers municipaux et souhaite savoir qui mène cette étude.

Mr. le Maire répond que les services y travaillent actuellement et que le résultat sera transmis dès que possible.

Mr. VIZZINI demande s'il s'agit bien d'une étude des services, et non pas de Dexia ou du percepteur.

Mr. le Maire confirme que ce sont bien les services qui mènent cette étude.

Mr. VIZZINI indique qu'il n'a pas reçu l'annexe des ratios sur le budget, alors qu'il en avait fait la demande en Commission des Finances.

On lui répond que les documents lui ont été transmis par voie dématérialisée.

Mr. VIZZINI précise que son adresse email « mairie-grenade » ne rebondit plus sur son adresse email personnelle. Il demande qu'un nouvel envoi soit fait sur cette seconde adresse.

Mr. KACZMAREK *regagne la séance.*

Sur proposition de Mr. SCHIELE, Maire Adjoint,

le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

par 20 voix pour, 5 voix contre (Mr. VIZZINI, Mme COLL qui lui a donné pouvoir, Mme PUISSEGU-
GAZEAU, Mr. SOULAYRES, et Mr. MAUTOR), et une abstention (Mme VOLTO),

- o autorise la création des autorisations de programmes dont la liste figure en annexe,
- o approuve le montant de ces autorisations de programmes, ainsi que la répartition des crédits de paiement.

25) Budget primitif 2011 de la commune.

Mr. SCHIELE présente au Conseil Municipal, le Budget Primitif 2011 de la commune :



Budget primitif 2011



La nature dans notre culture...

Les recettes de fonctionnement

- Une augmentation sensible des dotations de l'Etat : + 137 409 €
- Des allocations compensatrices en légère évolution
- Une évolution modérée des bases fiscales
- Une augmentation raisonnable du taux de Taxe d'habitation

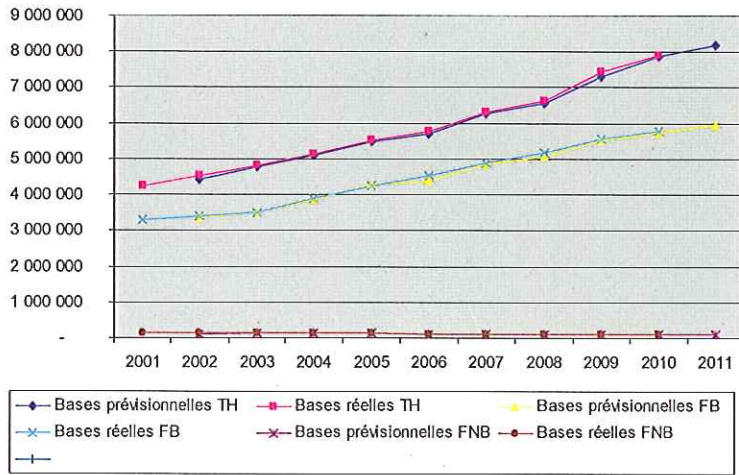
- Une diminution des prestations de services de la CAF sur les temps périscolaires
- Une diminution des participations des parents sur les temps périscolaires engendrée par la réforme des prestations de services de la CAF



La nature dans notre culture...



L'évolution des bases fiscales



La nature dans notre culture...



Une évolution modérée du taux de taxe d'habitation

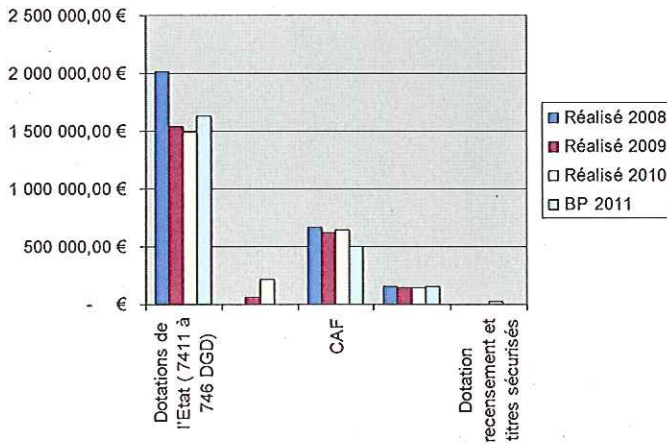
	Grenade	Taux moyens communaux Niveau départemental 2010	Taux moyens communaux Niveau national 2010	Taux plafonds 2011
TH	15.17	25.49	23.54	63.73
TFB	28.12	21.69	19.67	54.23
FNB	96.04	90.25	48.18	225.63

La nature dans notre culture...



Evolution des dotations et participations

Evolution des dotations et participations 2008 à 2011

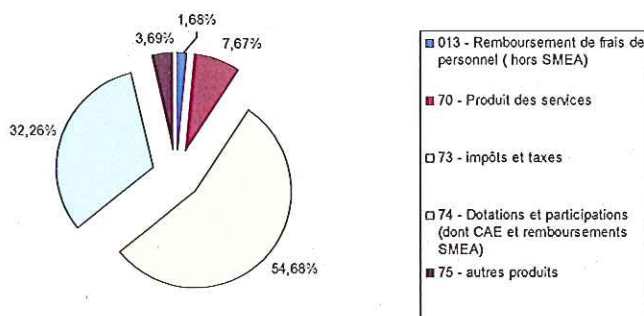


La nature dans notre culture...



GRENADE
SUR GARONNE

Les recettes de fonctionnement en 2011



013 - Remboursement de frais de personnel (hors SMEA)	128 100,00 €
70 - Produit des services	583 900,00 €
73 - impôts et taxes	4 160 755,00 €
74 - Dotations et participations (dont CAE et remboursements SMEA)	2 454 937,00 €
75 - autres produits	281 000,00 €

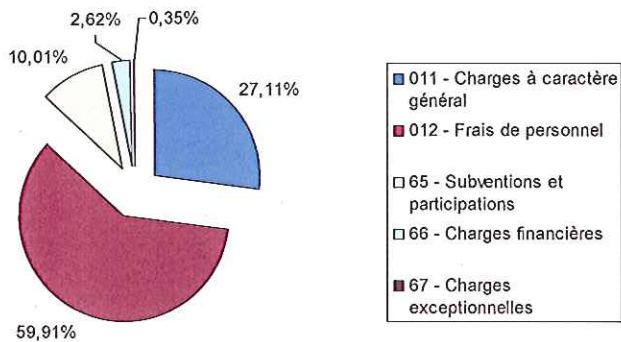
La nature dans notre culture...



GRENADE
SUR GARONNE



Les dépenses réelles de fonctionnement 2011



011 - Charges à caractère général	2 018 713,00 €
012 - Frais de personnel	4 460 300,00 €
65 - Subventions et participations	745 232,00 €
66 - Charges financières	195 000,00 €
67 - Charges exceptionnelles	26 000,00 €

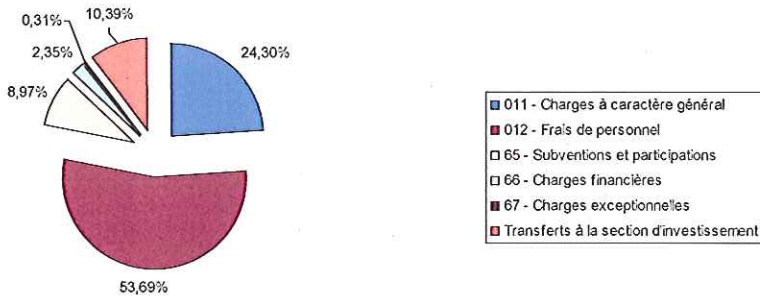
La nature dans notre culture...



GRENADE
SUR GARONNE



Les dépenses de fonctionnement 2011 (avec transferts à l'investissement)



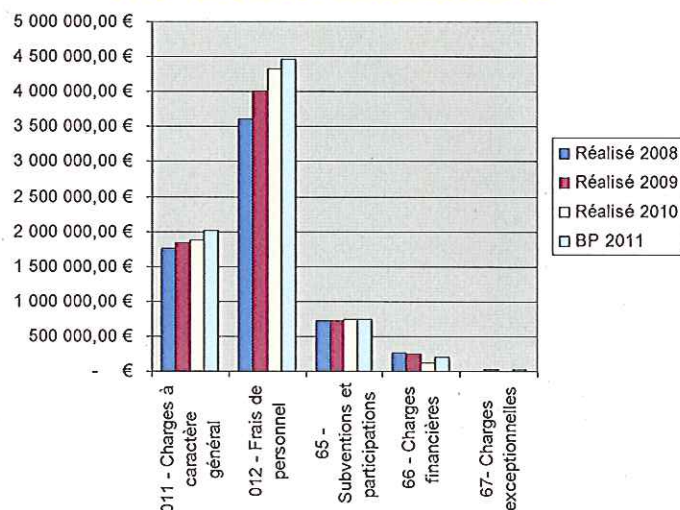
011 - Charges à caractère général	2 018 713,00 €
012 - Frais de personnel	4 460 300,00 €
65 - Subventions et participations	745 232,00 €
66 - Charges financières	195 000,00 €
67 - Charges exceptionnelles	26 000,00 €
Transferts à la section d'investissement	663 000,00 €

La nature dans notre culture...



GRENADE
SUR GARONNE

L'évolution des dépenses de fonctionnement



La nature dans notre culture...



GRENADE
SUR GARONNE

La dette communale

- Une annuité 2011 de 582 601.35 € dont :
 - 198 409.28 € de remboursements d'intérêts
 - 384 192.07 € de remboursement de capital
- Une prévision de remboursements de prêts relais de 158 400 €
- L'inscription d'un emprunt « classique » de 1 390 000 € pour financer les investissements
- Des PSI consentis par la Caf et la CARSAT à hauteur de 212 750 € pour l'espace intergénérationnel rue des jardins et l'ALSH
- L'inscription de 3 prêts relais pour un total de 441 950 € sur les opérations de réhabilitation de l'aile Est de l'Ancien Collège, de l'Espace Intergénérationnel rue des Jardins et de l'aménagement du Cours Valmy
- Le décalage de l'annuité de l'emprunt contracté en décembre 2010 sur l'année 2012

La nature dans notre culture...



GRENADE
SUR GARONNE



L'équilibre du budget de fonctionnement

		Dépenses	Recettes
Vote	Crédits de fonctionnement votés au titre du BP 2011	8 347 592	7 747 592
Reports	Résultat de fonctionnement reporté		600 000
Total		8 347 592	8 347 592

La nature dans notre culture...



GRENADE
SUR GARONNE



Les recettes de la section d'investissement

- Des dotations aux amortissements transférés du fonctionnement à hauteur de 285 000 €
- Un virement de la section d'investissement 578 000 € (470 000 € environ en 2010)
- Le FCTVA inscrit à hauteur de 200 000 € sur la base des investissements 2010
- Le produit de la Taxe Locale d'Équipement inscrit à hauteur de 150 000 €
- Des programmes de réhabilitation du patrimoine historique largement subventionnés
- La Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) sollicitée sur la construction de l'ALSH (2^{ème} tranche) (DGE accordée en 2010 sur la 1^{ère} tranche)
- Des subventions estimées à hauteur de 30 % du montant HT des travaux (hors frais d'études et de maîtrise)

La nature dans notre culture...



GRENADE
SUR GARONNE

Mr. le Maire prend la parole. Il explique que la présentation qui va suivre met en phase le budget avec les axes de la Charte de Développement Durable de la commune de Grenade. La Charte devient un véritable outil de travail pour la commune, elle est un outil de planification budgétaire.

■ ■ ■ Les réalisations de l'axe 1 : Maîtrise du développement urbain

- La révision du PLU
- La suite du Plan Global de déplacements
- La réflexion menée avec la Communauté de Communes sur les tracés de circulation et la participation sur l'aménagement de voies paysagées et sécurisées
- L'aménagement d'un espace de convivialité Chemin de Montagne
- Les travaux de sauvegarde et de restauration de la Halle, de l'Église et de l'Orgue
- Les travaux d'entretien du patrimoine communal (peintures, menuiseries, toitures) : Ancien collège, remise Roquemaurel, etc.

La nature dans notre culture...



GRENADE
SUR GARONNE

■ ■ ■ Les réalisations de l'axe 2 : Aider au développement humain et social

- travaux de construction du Centre de Loisirs
- L'installation du point Information Jeunesse en Centre ville dans l'ancienne gare rénovée
- L'aménagement de lieux d'accueil à la Halle aux agneaux pour les 10-14 ans et 15-17 ans
- Le maintien des aides aux familles dans le cadre du PASS et l'élargissement de la gamme d'activités conventionnées
- L'aménagement d'un espace intergénérationnel rue des jardins
- Le développement des activités à destination des 60-75 ans
- L'amélioration des locaux mis à disposition des associations
- Le financement des études et de la maîtrise d'œuvre de la nouvelle école
- La réhabilitation des locaux scolaires
- Une réflexion et la cession d'un terrain à la Communauté de Communes pour l'implantation d'une crèche et du RAM

La nature dans notre culture...



GRENADE
SUR GARONNE

■ ■ ■ Les réalisations de l'axe 3 : Prendre conscience de son environnement et choisir sa qualité de vie

- Améliorer la performance énergétique des bâtiments communaux : Stadium, salle des fêtes, installations sportives
- Améliorer la performance énergétique de l'éclairage public
- Suite de l'aménagement de l'île de Martignac et réflexion sur de nouveaux aménagements possibles avec l'association Nature Midi Pyrénées
- Travailler au développement des circulations douces avec la communauté de Communes
- Lancer une réflexion avec la Communauté de Communes sur la mise en place d'un « Pédibus »
- Améliorer le fleurissement et les illuminations de la ville
- Aménager un nouvel espace de convivialité, rue des Pyrénées
- Travailler avec la Communauté de Communes sur la collecte des déchets triés

La nature dans notre culture...



GRENADE
SUR GARONNE

■ ■ ■ Les réalisations de l'axe 4 : renforcer son identité par le lien institutionnel

- Amélioration des dispositifs d'affichage
- Formation des personnels communaux au gestes de 1^{ers} secours
- Installation d'un nouveau défibrillateur
- Installation de dispositifs de sécurisation des passages piétons
- Aménagement de bureaux pour le service Urbanisme au sein de l'Ancien collège et redistribution des bureaux au sein de la mairie
- Travail sur le plan de formation des agents municipaux
- Mise à jour du Document Unique qui répertorie les risques et modalités de prévention au sein des services municipaux
- Programmation culturelle

La nature dans notre culture...



GRENADE
SUR GARONNE

		Dépenses	Recettes
Vote	Crédits d'investissements votés au titre du BP 2011	5 296 340,00 €	5 042 725,00 €
Reports	Restes à réaliser de l'exercice précédent	410 065,00 €	1 323 655,00 €
Reports	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	659 975,00 €	
	Total de la section d'investissement	6 366 380,00 €	6 366 380,00 €
	Total du Budget Primitif 2011	14 713 972,00 €	14 713 972,00 €

La nature dans notre culture...

GRENADE
SUR GARONNE

Mr. DELMAS demande s'il y a des questions par rapport à cette proposition de budget.

Mr. VIZZINI déclare que le budget 2011, comme celui de 2010, n'est pas sincère. Il ne correspond pas à une réalité. Il donne un exemple : les produits des services. Il explique qu'ils représentaient 65.000€ au CA 2010 et qu'ils sont en constante augmentation depuis 30 ans. Or, on inscrit 58.000€ au BP 2011, soit une diminution de -11%. Il dit avoir du mal à comprendre. Il fait remarquer que ce n'est pas conforme à la réalité prévisible. D'après lui, il faut se projeter au moins avec la référence de l'année dernière. Si les produits des services de la commune baissent de -11%, il pense que la commune a du souci à se faire.

Mr. LACOME demande à Mr. VIZZINI sur quelle somme il se base.

Mr. VIZZINI répond que c'est un exemple qu'il vient de donner. Il ajoute que toutes les lignes sont comme cela et qu'il peut lui donner d'autres illustrations.

Mr. LACOME indique qu'il en fera son affaire.

Mr. VIZZINI fait remarquer que les charges nettes de personnel sont en augmentation de 20% sur 3 ans. Elles ont augmenté en moyenne de 6 à 7% tous les ans. Elles sont portées au BP 2011, à +3% par rapport au BP 2010. Il ajoute qu'il espère que cette prévision a été faite sciemment.

Mr. SCHIELE répond par l'affirmative.

Mr. VIZZINI ajoute que sur les produits des services, il doute qu'une diminution de -11% soit possible, sans avoir une révolution (mais pas la même que celle évoquée par Mr. SCHIELE par rapport à une éventuelle augmentation de taxe foncière). Concernant les charges de personnel, la commune devra avoir un vrai plan d'actions pour tenir les +3%. Il attend les chiffres du CA 2011 pour vérifier. Il revient sur le manque de sincérité du BP 2011. Les prévisions ne sont pas ajustées par rapport au réalisé 2010 et par rapport aux 3 dernières années. Ce qui l'inquiète, c'est que ces chiffres vont être « rentrés dans les machines » et que les élus et les services vont se caler dessus. Ils vont se baser sur des objectifs qui ne sont pas réalistes. Il pense que ce système ne peut pas marcher ; il suppose que la commune n'a pas une double comptabilité. Concernant les recettes, Mr. VIZZINI a noté une augmentation de +3% du taux de la taxe d'habitation. En revanche, l'augmentation des tarifs péri-scolaires n'a pas été évoquée, alors qu'elle a été annoncée en Commission des Finances. Il demande si elle est toujours d'actualité.

Mr. DELMAS répond que les nouveaux tarifs péri-scolaires seront proposés en septembre prochain.

Mr. VIZZINI comprend qu'il y aura une augmentation des tarifs péri-scolaires. Par ailleurs, le total des emprunts porté au BP 2011 n'a pas été donné. Il précise qu'il est de 2.527.000€.

Mr. SCHIELE fait remarquer qu'il s'agit d'une prévision maximum.

Mr. VIZZINI fait un état des dépenses :

- Dette 2011 : 590.000€
- Remboursement du prêt relais : 158.000€
- L'emprunt de 2010 de 466.000 € sera remboursé en 2012 (il pense que cela devrait aller en 2011, en revanche, la commune aura 2 emprunts à rembourser en 2012)
- Les charges de personnel : +3% (il pense que la prévision n'est pas réaliste et fait remarquer que les charges de personnel représentent 60% des dépenses réelles de fonctionnement. C'est une charge qui devient insupportable pour la commune).

Mr. SCHIELE ajoute que la population de la commune augmente, de nouvelles infrastructures vont ouvrir (ALSH, nouveau centre social). La commune devra certainement embaucher du personnel supplémentaire mais s'attachera à compenser par ailleurs de manière à rester dans les +3% annoncés.

Mr. VIZZINI poursuit son analyse avec les investissements prévus en 2011. Il débute avec la construction du centre de loisirs pour 1.100.000€ avec un emprunt de 100.000€, une 1ère partie de DGE à hauteur de 482.000€. Il demande à quelle date la deuxième partie de la DGE sera notifiée.

Mr. DELMAS répond que l'année dernière, la décision d'attribution a été communiquée à la Mairie, fin d'été - début septembre.

Mr. VIZZINI demande quand est ce qu'est prévu le démarrage des travaux.

Mr. DELMAS répond que le chantier devrait commencer en juillet.

Mr. VIZZINI poursuit avec la réhabilitation de l'immeuble rue des Jardins, inscrite également à hauteur de 1.100.000 €, avec un emprunt de 400.000€. Il fait remarquer que deux projets à 1.100.000€ chacun, sont inscrits la même année. S'ajoutent à ces projets : la restauration de la Halle pour 640.000 €, le Cours Valmy pour 360.000€, la rénovation de l'ancien collège pour 200.000€, la restauration de l'église pour 162.000€, la rénovation du patrimoine scolaire pour 160.000€, l'équipement des services pour 63.000€ et la construction du groupe scolaire pour 46.000€. Sur ce dernier projet, vu la somme inscrite, Mr. VIZZINI comprend que les travaux ne démarreront pas cette année et ajoute que l'opération devrait coûter beaucoup plus cher !

Mr. LACOME confirme que les travaux de l'école ne démarreront pas cette année.

Mr. VIZZINI ajoute qu'un jour il fera le total (terrain + ALSH + groupe scolaire), qu'il n'a pas oublié et qu'il en reparlera le moment venu.

Mr. LACOME répond que lui non plus n'a pas oublié.

Mr. VIZZINI souhaite savoir ce que la commune compte acheter avec les 63.000€ prévus en équipement des services. Il suppose qu'il s'agit de matériel pour améliorer le fonctionnement des services (tondeuse, débroussailluse, etc ...).

Mr. LACOME répond par la négative car c'est de l'investissement.

Mr. VIZZINI fait remarquer à Mr. LACOME qu'il est bien dans l'investissement. Il dit être intéressé par la liste des équipements prévus pour les services. Il demande à ce qu'elle lui soit communiquée.

Mr. SCHIELE précise que les services ont toujours besoin d'équipements nouveaux.

Mr. VIZZINI note que la prévision représente 63.000€.

Mr. le Maire ajoute qu'il y a toujours du mobilier, de l'informatique à renouveler, pour que les services puissent fonctionner convenablement.

Mr. SCHIELE précise que la prévision a tenu compte des gros projets en cours. La commune devra éviter les dépenses par ailleurs.

Mr. VIZZINI termine en indiquant qu'un emprunt à plus de 2.000.000€ pour la commune, c'est énorme.

Mr. SCHIELE précise que d'ici la fin de l'année, il devrait il y a avoir de bonnes nouvelles.

Mr. VIZZINI indique qu'il attend avec impatience la fin de l'année pour se rendre compte.

Mr. LACOME intervient en réaction à l'intervention de Mr. VIZZINI. Il lui dit la chose suivante : « Vous êtes dans la Minorité, vous jouez votre rôle, c'est très bien, même si je conteste un peu la manière dont vous le faites. Vous avez une vision budgétaire purement fonctionnelle. En fait, elle vous amène à une attitude accusatoire et réactive, ce qui est logique ».

Mr. LACOME explique que les élus de la Majorité travaillent le budget avec les services, depuis longtemps, avec un tas d'éléments. Il ajoute qu'ils n'attendent pas la réunion du Conseil Municipal pour briller. Il fait remarquer à Mr. VIZZINI qu'il aurait intéressant qu'il présente son analyse en Commission des Finances. Ils auraient pu en discuter. Il lui reproche de sortir des chiffres directement en séance, et ne pas avoir les mêmes. Mr. LACOME pense que l'on peut faire dire à un chiffre tout et n'importe quoi.

Mr. VIZZINI indique que les chiffres qu'il a annoncés, lui ont été communiqués par la mairie.

Mr. LACOME pense qu'ils ne lisent pas les mêmes tableaux.

Mr. VIZZINI rappelle à Mr. LACOME, que la dernière fois où ils ont comparé des chiffres, ça a joué en sa défaveur.

Mr. LACOME indique qu'il va regarder de plus près la présentation de Mr. VIZZINI, car il pense que Mr. VIZZINI travestit la vérité.

Mr. VIZZINI s'insurge contre Mr. LACOME et dit qu'il n'a pas le droit de dire cela.

Mr. LACOME répète qu'en sortant un chiffre d'un budget, on peut lui faire dire tout et son contraire. Il ajoute qu'il trouve culotté l'attitude de la minorité par rapport au projet du groupe scolaire. Il y a 3 ans, les élus de la minorité ont reproché à la majorité de ne pas faire un groupe scolaire à 6.000.000€ TTC. Aujourd'hui, la majorité souhaite investir cette même somme d'argent et la minorité dit qu'elle n'y arrivera pas. Mr. LACOME trouve qu'il y a une incohérence dans le discours de Mr. VIZZINI et dit que ça le gêne. S'adressant à Mr. VIZZINI, il dit : « Vous donnez des chiffres, vous leur faites dire ce que vous pensez être bon pour vous. Moi, je n'ai pas la même lecture et c'est dommage que l'on n'ait pas eu cette discussion en Commission des Finances. Les échanges auraient été plus riches, et on aurait pu comparer les chiffres ». Il trouve regrettable également que Mr. VIZZINI ait annoncé les chiffres sans pouvoir les projeter. Il pense que c'est une attitude réactive normale mais qui n'est pas constructive.

Mr. VIZZINI répond qu'il pourrait aussi arriver en disant votre budget est mauvais, voter contre et partir. D'après lui, cette attitude ne serait pas constructive. Il ajoute que jusqu'à présent, chaque fois qu'il a été question de budget, il a dit pourquoi il n'était pas d'accord, il a donné des explications, des chiffres et des tendances.

Mr. LACOME pense que ce serait bien de le faire en amont, en Commission des Finances.

Mr. VIZZINI répond à Mr. LACOME : « Vous n'allez pas m'expliquer comment je dois fonctionner en commission, et comment je dois fonctionner en Conseil Municipal ! Restons chacun de notre côté. Je ne discute pas la façon dont vous fonctionner. Vous avez beaucoup travaillé sur le budget et bien tant mieux !

Mr. LACOME pense que discuter les actions de la majorité revient à contester le fonctionnement du groupe majoritaire.

Mr. VIZZINI fait remarquer qu'il n'a pas discuté les actions.

Mr. LACOME propose d'arrêter la discussion parce qu'elle n'est pas intéressante. Il reste sur sa position : Mr. VIZZINI a une lecture du budget purement fonctionnelle. Mr. LACOME dit qu'il peut lui aussi sortir un chiffre d'un budget. Il donne un exemple : de 2002 à 2007, la masse salariale est passée de 2.000.000€ à 3.500.000€. Le chiffre est énorme mais il ne le discute pas. On peut surement l'expliquer par de la population en plus, de nouveaux services, et donc des embauches. Mr. LACOME ne blâme pas la Municipalité précédente d'avoir augmenté la masse salariale de presque 75%. Il pense qu'il faut faire attention lorsque l'on sort des chiffres d'un contexte. Mr. LACOME termine en disant que c'est ce qu'il reproche à Mr. VIZZINI dans son approche budgétaire.

Mr. SOULAYRES pense qu'il serait intéressant de prendre l'évolution de la masse salariale entre 2002 et 2007, et entre 2008 et 2011, et de la comparer à l'évolution de la population de la commune.

Mr. LACOME indique que là, on entre dans un vrai débat et ce débat devrait avoir lieu, à son avis, en commission.

Mr. VIZZINI pense ne pas avoir été désobligeant et ne pas avoir dit d'énormités. Il a simplement expliqué que construire un budget par rapport à un autre budget, ce n'était pas, d'après lui, la bonne méthode et qu'il valait mieux se référer à un compte administratif. Il s'agit d'un reproche « positif »; pour que l'année prochaine, les choses évoluent. Il ne pense pas que ce soit une vue fonctionnelle des choses, mais une vue réaliste. Pour bien gérer, il faut savoir où l'on va. Ce mode de fonctionnement n'est pas bon car les prévisions ne sont pas réalistes. Il s'étonne de s'entendre dire qu'il n'est pas contributif. Il dit qu'après tout ce n'est pas son problème et qu'il pourrait très bien rentrer dans sa coquille et être purement négatif.

Mr. LACOME lui répond que c'est aussi son problème car il a dit précédemment que ce qui l'intéresse c'était Grenade.

Mr. VIZZINI précise que c'est pour cette raison qu'il participe au débat.

Mr. LACOME lui accorde mais en réunion du Conseil Municipal.

Mr. VIZZINI demande à Mr. LACOME ce qu'il attend de lui en commission.

Mr. LACOME répond qu'il souhaiterait qu'il vienne en commission pour travailler.

Mr. VIZZINI signale qu'il fait l'effort de participer aux réunions de la commission, qu'il est le seul élu de la minorité. Il explique qu'il vient prendre des sources, des informations, pour pouvoir ensuite travailler sur le budget. Le temps de réaction de la Minorité est très court car quelques jours seulement séparent la réunion de la commission de celle du Conseil Municipal.

Mr. LACOME ajoute sans vouloir blâmer Mr. VIZZINI, qu'il existe d'autres occasions pour travailler et qu'il faut aussi venir en mairie.

Mr. VIZZINI indique que les élus de la minorité travaillent avec les moyens et les délais dont ils disposent. Ils essaient de rendre une copie à peu près propre, qui est certes différente de celle des élus de la majorité, mais c'est ce que l'on appelle la démocratie.

Mr. LACOME ajoute : « avec une lecture fonctionnelle du budget ».

Mr. VIZZINI répond : « si vous le voulez ! ».

Mr. DELMAS clôt le débat et propose de passer au vote.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 20 voix pour, 5 voix contre (Mr. VIZZINI, Mme COLL qui lui a donné pouvoir, Mme PUISSEGUR-GAZEAU, Mr. SOULAYRES, et Mr. MAUTOR), et une abstention (Mme VOLTO), adopte le Budget Primitif 2011 de la commune tel que présenté.

26) Questions diverses.

Mr. le Maire souhaite apporter quelques informations aux conseillers municipaux :

- SCOT : Une réunion publique s'est tenue à Grenade, le 24 mars 2011, avec pour ordre du jour le DOO (Document d'Orientations et d'Objectifs). Mr. le Maire précise que cette réunion était importante et intéressante car le PLU de la commune devra être aligné sur ce document. Il regrette que peu d'élus de Grenade se soient déplacés. D'autres réunions auront lieu. Ce sont des débats qui peuvent paraître éloignés de la commune mais qui la concerne néanmoins.

Pour des questions d'organisation, Mr. DELMAS demande que les dates de ces réunions soient annoncées bien à l'avance car il s'agit souvent de réunions en journée.

Mr. le Maire fait remarquer que la réunion du 24.03.2011, a débuté à 20h30 et qu'elle a été annoncée, dans les boîtes aux lettres, par le biais du journal du SCOT.

• Pays Toulousain : L'assemblée générale du Pays se tiendra, dans la salle des fêtes de Grenade, samedi 16.04.2011, à 10 heures. Tous les projets de l'année et le budget seront présentés.
Mr. le Maire précise que l'information a circulé et il invite les conseillers municipaux à assister à cette réunion.

• Communauté de Communes Save et Garonne (CCSG) :

- Le Débat d'Orientation Budgétaire aura lieu jeudi 14.04.2011, à 18h30, aux services techniques de la Communauté de Communes.
- Une étude sur la collecte sélective va être menée en 2011. La mise en œuvre de cette collecte débutera en 2012. Des enquêteurs mandatés par la CCSG, vont rencontrer chaque foyer de la commune pour faire des évaluations. L'enquête démarrera pas les foyers équipés de bacs OM individuels. Dans un deuxième temps, les enquêteurs passeront dans les foyers équipés de bacs collectifs.
- La CCSG vient d'obtenir le label « Pôle d'excellence rurale » (seul label accordé au niveau du département) pour son projet de maraîchage qui concerne la couveuse d'activités agricoles et les zones d'activités agricoles, situées à St Caprais.

• Invitation de la Société ANETT :

Mr. le Maire rappelle que le Conseil Municipal est invité à visiter l'usine ANETT, vendredi 15.04.2011, à partir de 10h30.

Mr. DELMAS demande s'il y a d'autres interventions.

Mr. SOULAYRES signale qu'il n'est plus destinataire des comptes rendus des conseils d'école depuis janvier 2010. Ils souhaiteraient les recevoir à nouveau et avoir communication des comptes rendu qu'il n'a pas reçu de janvier 2010 à ce jour.

Mme LE BELLER répond que ce sera fait.

Mr. SOULAYRES remercie Mme LE BELLER.

Mme VOLTO annonce que la session du Conseil Général se tiendra du 13.04.2011 au 22.04.2011. Elle précise que cette session est très importante car il s'agit de la session budgétaire. Elle ajoute que, d'ici la fin du mois d'avril, on devrait connaître les subventions que le Département aura accordées.

Mr. DELMAS remercie Mme VOLTO pour cette information.

◆◆◆◆◆◆◆◆◆◆

Séance levée à 23h15.

◆◆◆◆◆◆◆◆◆◆

Pour validation :

Le secrétaire de séance,
Jean-Luc LACOME,



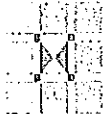
Le Maire,
Rémy ANDRE,



Pour approbation :

<u>Rémy ANDRE</u> 	<u>Jean-Paul DELMAS</u> 	<u>Claudine LE BELLER</u> 	<u>Théodore KACZMAREK</u> 	<u>Marc SCHIELE</u> 
<u>Ghislaine BENTROB</u> 	<u>Monique LOUGE</u> 	<u>Jean-Luc LACOME</u> 	<u>Serge NADALIN</u>	<u>Monique D'ANNUNZIO</u> 
<u>Serge BOISSE</u> 	<u>Valentine VOUZELLAUD</u> absente	<u>Dominique BRIEZ</u>	<u>Françoise CHAPUIS</u> 	<u>Laurent PEEL</u>
<u>Sandrine SCHIELE</u> représentée	<u>Eric ANSELME</u> représenté	<u>Sabine MANZON</u> représentée	<u>Kader ISSAD</u> représenté	<u>Nadine HADROT</u> absente
<u>Pascal POCHON</u> absent	<u>Brigitte ZAMPROGNO</u> 	<u>Jean-Jacques CRIPIA</u> représenté	<u>Danielle COLL</u> représentée	<u>Jean-Marc VIZZINI</u>
<u>Véronique VOLTO</u> 	<u>L. PUISSEGUR-GAZEAU</u>	<u>Guillaume SODLAYRES</u> 	<u>Frédéric MAUTOR</u>	

ANNEXES :



LA NATURE DANS NOTRE CULTURE

GRENADE
SUR GARONNE

- Année 2011 -

**AVENANT n° 2 AU
CONTRAT D'OBJECTIFS
PLURIANNUEL 2009-2011, signé le 06.04.2009,
entre l'association CERCLE NAUTIQUE
et la Commune de GRENADE-SUR-GARONNE**

Entre les soussignés:

La Commune de Grenade, représentée par son Maire, Remy ANDRE, dûment habilité par délibération du Conseil Municipal, en date du 12.04.2011,

Et:

L'Association CERCLE NAUTIQUE, représentée par son Président, Romain LASTAPIS, d'une part,

d'autre part,

Il est arrêté et convenu ce qui suit

Article 1 :

L'article 1 du contrat d'objectifs pluriannuel 2009-2011, signé le 06.04.2009, est modifié comme suit:
Le montant de la subvention de fonctionnement est fixé pour l'année 2011 à 3.792,00 €. Cette subvention sera examinée chaque année après examen du bilan de l'année écoulée, des manifestations annuelles réalisées et présentation des projets de l'année suivante.

Par ailleurs, la Commune de Grenade s'engage à apporter son aide lors de manifestations organisées dans l'esprit du contrat d'objectifs. Les modalités de cet apport (financier, matériel et humain) seront définies au cas par cas.

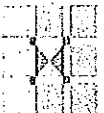
Article 2 :

Les dispositions des articles 2, 3, 4 et 5; du contrat d'objectifs pluriannuel 2009-2011; signé le 06.04.2009, demeurent inchangées.

Fait à Grenade, le

Le Maire,
Remy ANDRE

Le Président du CERCLE NAUTIQUE,
Romain LASTAPIS,



LA NATURE DANS NOTRE CULTURE

GRENADE
SUR GARONNE

Avenant n° 1 à la convention signée le 06.04.2009 de mise à disposition à titre gracieux des installations de la Commune au profit de l'Association CERCLE NAUTIQUE

La Commune de Grenade, représentée par son Maire, Remy ANDRE, dûment habilité par délibération du Conseil Municipal, en date du 12.04.2011,

Et, l'association Cercle Nautique, représentée par son Président, Mr. Romain LASTAPIS,

IL EST ARRÊTÉ ET CONVENU CE QUI SUIT

Article 1 :

L'article 1 de la convention signée le 06.04.2009 de mise à disposition à titre gracieux des installations de la Commune au profit de l'Association Cercle Nautique, est abrogé et remplacé par : « La Commune de Grenade met à la disposition de l'Association Cercle Nautique, qui l'accepte, le local situé rue du Cers à Grenade, qu'elle partagera avec d'autres associations ».

Article 2 :

Les dispositions des articles 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8 et 9 de la convention signée le 06.04.2009 de mise à disposition à titre gracieux des installations de la Commune au profit de l'Association Cercle Nautique, demeurent inchangées.

Fait à Grenade, le

Romain LASTAPIS,
Président du Cercle Nautique,

Remy ANDRE,
Maire de Grenade,



AVENANT n° 2 AU
CONTRAT D'OBJECTIFS
PLURIANNUEL 2009-2011, signé le 06.04.2009,
entre l'association GRENADE FOOTBALL CLUB
et la Commune de GRENADE-SUR-GARONNE

Entre les soussignés:

La Commune de Grenade, représentée par son Maire, Rémy ANDRE, dûment habilité par délibération du Conseil Municipal, en date du 12.04.2011,

Et:

L'Association GRENADE FOOTBALL CLUB, représentée par son Président, Michel VIGNES, d'autre part.

Il est arrêté et convenu ce qui suit

Article 1 :

L'article 1 du contrat d'objectifs pluriannuel 2009-2011, signé le 06.04.2009, est modifié comme suit :

Le montant de la subvention de fonctionnement est fixé pour l'année 2011 à 5.771,00 €. Cette subvention sera examinée chaque année après examen du bilan de l'année écoulée, des manifestations annuelles réalisées et présentation des projets de l'année suivante.

Deux subventions exceptionnelles sont accordées, au titre de l'année 2011 :

- Aide à l'école de foot d'un montant de 2.000,00 €
- Organisation du Tournoi annuel d'un montant de 1.275,00 €.

Par ailleurs, la Commune de Grenade s'engage à apporter son aide lors de manifestations organisées dans l'esprit du contrat d'objectifs. Les modalités de cet apport (financier, matériel et humain) seront définies au cas par cas.

Article 2 :

Les dispositions des articles 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8 et 9, du contrat d'objectifs pluriannuel 2009-2011, signé le 06.04.2009, demeurent inchangées.

Fait à Grenade, le

Le Maire,
Rémy ANDRE,

Le Président du GRENADE FOOTBALL CLUB,
Michel VIGNES,



AVENANT n° 2 AU
CONTRAT D'OBJECTIFS
PLURIANNUEL 2009-2011, signé le 06.04.2009,
entre l'association GRENADE ROLLER SKATING
et la Commune de GRENADE-SUR-GARONNE

Entre les soussignés:

La Commune de Grenade, représentée par son Maire, Rémy ANDRE, dûment habilité par délibération du Conseil Municipal, en date du 12.04.2011,

Et:

L'Association GRENADE ROLLER SKATING, représentée par son Président, Louis PUJOS, d'autre part.

Il est arrêté et convenu ce qui suit

Article 1 :

L'article 1 du contrat d'objectifs pluriannuel 2009-2011, signé le 06.04.2009, est modifié comme suit :

Le montant de la subvention de fonctionnement est fixé pour l'année 2011 à 3.458,00 €. Cette subvention sera examinée chaque année après examen du bilan de l'année écoulée, des manifestations annuelles réalisées et présentation des projets de l'année suivante.

Deux subventions exceptionnelles sont accordées, au titre de l'année 2011 :

- Aide à l'École de Patin, pour un montant de 500,00 €
- Aide à l'organisation de la 1^{ère} demi-finale du France Route 2011 (2 et 3 avril 2011), pour un montant de 500,00 €.

Par ailleurs, la Commune de Grenade s'engage à apporter son aide lors de manifestations organisées dans l'esprit du contrat d'objectifs. Les modalités de cet apport (financier, matériel et humain) seront définies au cas par cas.

Article 2 :

Les dispositions des articles 2, 3, 4 et 5, du contrat d'objectifs pluriannuel 2009-2011, signé le 06.04.2009, demeurent inchangées.

Fait à Grenade, le

Le Maire,
Rémy ANDRE,

Le Président du GRS,
Louis PUJOS,



GRENADE
SUR GARONNE

**AVENANT n° 2 AU
CONTRAT D'OBJECTIFS
PLURIANNUEL 2009-2011, signé le 06.04.2009,**
entre l'association **GRENADE SPORTS**
et la Commune de **GRENADE-SUR-GARONNE**

Entre les sous-signés:

La Commune de Grenade, représentée par son Maire, Rémy ANDRE, dûment habilité par délibération du Conseil Municipal, en date du 12.04.2011,

d'une part,

Et :

L'Association GRENADE SPORTS, représentée par son Président, Daniel BERGOUNOU, d'autre part,

Il est arrêté et convenu ce qui suit

Article 1 :

L'article 1 du contrat d'objectifs pluriannuel 2009-2011, signé le 06.04.2009, est modifié comme suit :

La subvention de fonctionnement est fixée pour l'année 2011 à 25.355,00 €. Cette subvention sera examinée chaque année après examen du bilan de l'année écoulée, des manifestations annuelles réalisées et présentation des projets de l'année suivante.

Deux subventions exceptionnelles sont accordées, au titre de l'année 2011 :

- Aide à l'École de Rugby, d'un montant de 2.500,00 €.
- Organisation du Challenge « Pirot Domène » d'un montant de 500,00 €.

Par ailleurs, la Commune de Grenade s'engage à apporter son aide lors de manifestations organisées dans l'esprit du contrat d'objectifs. Les modalités de cet apport (financier, matériel et humain) seront définies au cas par cas.

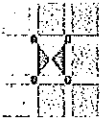
Article 2 :

Les dispositions des articles 2, 3, 4 et 5, du contrat d'objectifs pluriannuel 2009-2011, signé le 06.04.2009, demeurent inchangées.

Fait à Grenade, le

Le Maire,
Rémy ANDRE,

Le Président du GRENADE SPORTS,
Daniel BERGOUNOU,



GRENADE
SUR GARONNE

**AVENANT n° 2 AU
CONTRAT D'OBJECTIFS
PLURIANNUEL 2009-2011, signé le 06.04.2009,**
entre l'association **GRENADE TENNIS CLUB**
et la Commune de **GRENADE-SUR-GARONNE**

Entre les sous-signés:

La Commune de Grenade, représentée par son Maire, Rémy ANDRE, dûment habilité par délibération du Conseil Municipal, en date du 12.04.2011,

d'une part,

Et :

L'Association GRENADE TENNIS CLUB, représentée par son Président, Frédéric SCHEITTI, d'autre part,

Il est arrêté et convenu ce qui suit

Article 1 :

L'article 1 du contrat d'objectifs pluriannuel 2009-2011, signé le 06.04.2009, est modifié comme suit :

Le montant de la subvention de fonctionnement est fixé pour l'année 2011 à 1.124,00 €. Cette subvention sera examinée chaque année après examen du bilan de l'année écoulée, des manifestations annuelles réalisées et présentation des projets de l'année suivante.

Trois subventions exceptionnelles sont accordées, au titre de l'année 2011 :

- Aide à l'école de Tennis, d'un montant de 2.000,00 €.
- Organisation du « Tournoi dans la Ville » d'un montant de 400,00 €.
- Organisation du Tournoi annuel, d'un montant de 400,00 €.

Par ailleurs, la Commune de Grenade s'engage à apporter son aide lors de manifestations organisées dans l'esprit du contrat d'objectifs. Les modalités de cet apport (financier, matériel et humain) seront définies au cas par cas.

Article 2 :

Les dispositions des articles 2, 3, 4 et 5, du contrat d'objectifs pluriannuel 2009-2011, signé le 06.04.2009, demeurent inchangées.

Fait à Grenade, le

Le Maire,
Rémy ANDRE,

Le Président du Grenade Tennis Club,
Frédéric SCHEITTI,



GRENADE
SUR GARONNE

- Année 2011 -

**AVENANT n° 2 AU
CONTRAT D'OBJECTIFS
PLURIANNUEL 2009-2011, signé le 06.04.2009,
entre l'association GRENADE VOLLEY BALL
et la Commune de GRENADE-SUR-GARONNE**

Entre les soussignés:

La Commune de Grenade, représentée par son Maire, Rémy ANDRE, dûment habilité par délibération du Conseil Municipal, en date du 12.04.2011,
d'une part,

Et:

L'association GRENADE VOLLEY BALL, représentée par son Président, Thierry FOL,
d'autre part,

Il est arrêté et convenu ce qui suit

Article 1 :

L'article 1 du contrat d'objectifs pluriannuel 2009-2011, signé le 06.04.2009, est modifié comme suit:

Le montant de la subvention de fonctionnement est fixé pour l'année 2011 à 3.222,00 €. Cette subvention sera examinée chaque année après examen du bilan de l'année écoulée, des manifestations annuelles réalisées et présentation des projets de l'année suivante.

Une subvention exceptionnelle est accordée, au titre de l'année 2011 pour « l'organisation Tournoi de la Ville », d'un montant de 515,00 €.

Par ailleurs, la Commune de Grenade s'engage à apporter son aide lors de manifestations organisées dans l'esprit du contrat d'objectifs. Les modalités de cet apport (financier, matériel et humain) seront définies au cas par cas.

Article 2 :

Les dispositions des articles 2, 3, 4, et 5, du contrat d'objectifs pluriannuel 2009-2011, signé le 06.04.2009, demeurent inchangées.

Fait à Grenade, le

Le Maire,
Rémy ANDRE,

Le Président du GRENADE VOLLEY BALL,
Thierry FOL

Mairie de Grenade - Av. Lazare Carnot - 31330 GRENADE - Tél : 05 61 37 66 00 - Fax : 05 61 82 02 71



- Année 2011 -

GRENADE
SUR GARONNE

**AVENANT n° 2 A LA
CONVENTION DE SUBVENTION
PLURIANNUELLE 2009-2011, signée le 06.04.2009,
entre la Société Hippique
et la Commune de GRENADE-SUR-GARONNE**

Entre les soussignés:

La Commune de Grenade, représentée par son Maire, Rémy ANDRE, dûment habilité par délibération du Conseil Municipal, en date du 12.04.2011,
d'une part,

Et:

L'association Société Hippique de Grenade, représentée par son Président, Jean-Louis VALADIE,

d'autre part,

Il est arrêté et convenu ce qui suit

Article 1 :

L'article 1 de la convention de subvention pluriannuelle 2009-2011, signée le 06.04.2009, est modifié comme suit:

Le montant de la subvention conditionnelle est fixé pour l'année 2011 à 3.200,00 € (3.200,00 € + 700,00 € en participation à la consommation importante d'électricité liée à l'utilisation intensive de la salle).

Cette subvention sera examinée chaque année après examen du bilan de l'année écoulée, des manifestations annuelles réalisées et présentation des projets de l'année suivante.

Par ailleurs, la Commune de Grenade s'engage à apporter son aide lors de manifestations organisées dans l'esprit du contrat d'objectifs. Les modalités de cet apport (financier, matériel et humain) seront définies au cas par cas.

Article 2 :

Les dispositions des articles 2, 3, 4, 5 et 6, du contrat d'objectifs pluriannuel 2009-2011, signé le 06.04.2009, demeurent inchangées.

Fait à Grenade, le

Le Maire,
Rémy ANDRE

Le Président de la Société Hippique,
Jean-Louis VALADIE,



LA NATURE DANS NOTRE CULTURE

GRENADE
SUR GARONNE

- Année 2011 -

**AVENANT n° 2 au
CONTRAT d'OBJECTIFS
PLURIANNUEL 2009-2012
signé le 06.04.2009 entre
l'Association FOYER RURAL DE GRENADE
et la Commune de Grenade**

ENTRE :

La Commune de Grenade, représentée par son Maire, Rémy ANDRE, dûment habilité par délibération du Conseil Municipal, en date du 12.04.2011,

Et :

Le FOYER RURAL de Grenade, représentés par Thierry PORRO, son Président,
d'une part,
d'autre part,

Il est arrêté et convenu ce qui suit :

Article 1 :

La subvention de fonctionnement pour l'année 2011 est fixée pour l'année à 2.775,00 € pour maintenir en activité des sections à but culturel.

Une subvention exceptionnelle d'un montant de 500,00 € est attribuée dans le cadre de l'organisation du Festival de Théâtre « Les Trois Coups » du 28.05.2011.

Article 2 :

Toutes les autres dispositions du contrat d'objectifs pluriannuel 2009-2012, signé le 06.04.2009, demeurent inchangées.

Fait à Grenade, le

Le Maire,
Rémy ANDRE

Le Président du FOYER RURAL de Grenade,
Thierry PORRO



LA NATURE DANS NOTRE CULTURE

- Année 2011 -

GRENADE
SUR GARONNE

**AVENANT n° 2 au
CONTRAT d'OBJECTIFS
PLURIANNUEL 2009-2012
signé le 06.04.2009 entre
l'Association MULTIMUSIQUE
et la Commune de Grenade**

ENTRE :

La Commune de Grenade, représentée par son Maire, Rémy ANDRE, dûment habilité par délibération du Conseil Municipal, en date du 12.04.2011,

Et :

L'association MULTIMUSIQUE à Grenade, représentée par Marie DESSAUX, sa Présidente,
d'une part,
d'autre part

Il est arrêté et convenu ce qui suit :

Article 1 :

L'article 2 du contrat d'objectifs signé le 06.04.2009 est modifié comme suit :

Compte tenu de l'intérêt que présentent ces actions pour le développement et le dynamisme de la ville de Grenade, la Municipalité a décidé d'être facilité la réalisation en allouant des moyens financiers, humains et matériels à l'Association.

La Commune de Grenade sur Garonne met à disposition de l'Association :

→ Les locaux meubles et équipés situés quai de Garonne soumis à convention de mise à disposition de locaux et de matériels.

→ Une subvention qui est fixée pour l'année 2011 à 17.500 Euros.

Cette subvention se décompose ainsi :

869 € pour le fonctionnement général de l'association,

13 005 € pour le fonctionnement des Ateliers Musicaux,

3.626 € pour l'organisation annuelle de manifestations culturelles.

Cette subvention sera révisée chaque année après examen du bilan de l'année écoulée, par délibération du Conseil Municipal, l'Association doit communiquer à la commune au plus tard le 31 janvier de l'année suivant la date de clôture de dernier exercice comptable, son bilan, son compte de résultat, certifiés par le Président ou le Trésorier ainsi que le rapport d'activités de l'année écoulée.

L'Association s'engage à tenir sa comptabilité par référence aux principes du Plan Comptable de 1982 et aux avis du Centre National de la Comptabilité relative au secteur associatif.

→ La Commune de Grenade s'engage à apporter son aide lors de manifestations exceptionnelles organisées dans l'esprit du Contrat d'Objectifs. Les modalités de cet apport (financier, matériel et humain) seront définies au cas par cas.

**AVENANT n° 2 au
CONTRAT d'OBJECTIFS
PLURIANNUEL 2009-2012**
signé le 06.04.2009 entre
**l'Association COMITE D'ANIMATION
et la Commune de Grenade**

ENTRE :

La Commune de Grenade, représentée par son Maire, Remy ANDRE, dûment habilité par délibération du Conseil Municipal, en date du 12.04.2011,

Et :

Le Comité d'Animation des Fêtes de Grenade, représenté par Xavier BERNARDINI, son Président

Il est arrêté et convenu ce qui suit :

Article 1 :

L'article 1 du contrat d'objectifs signé le 06.04.2009, est modifié comme suit :

Les parties décident de s'engager sur les objectifs décrits ci-après pour une période de 3 ans.
Au titre de la présente convention et afin d'agir en bonne cohérence, le Comité d'Animation des Fêtes de Grenade s'engage à mettre au point, en collaboration avec la Municipalité de Grenade, le programme des Festivités suivant :

- > Fête de la Saint-Jean,
- > Fête du 14 Juillet,
- > Fêtes du 15 Août,
- > Marchés de nuit et vide-greniers,
- > de participer aux projets communs de la vie associative.

Article 2 :

Concernant la subvention de fonctionnement évoquée à l'article 2 du contrat d'objectifs signé le 06.04.2009 :

Pour l'année 2011, la subvention de fonctionnement est fixée pour l'année à 25.635,00 €

Les autres dispositions de l'article 2 du contrat d'objectifs signé le 06.04.2009 demeurent inchangées.

En contrepartie, l'association, de par ses compétences en techniques du spectacle, s'engage à apporter son aide lors de manifestations culturelles organisées par la commune (sido maternelle ou humains).

- Un représentant du Conseil Municipal siègera au Conseil d'Administration de l'Association avec voix consultative.

ANIMATION :

Au titre de la présente convention et afin d'agir en bonne cohérence, la Municipalité et l'Association sont partenaires des différents projets ci-dessous, et s'engagent à organiser ensemble ce programme de manifestations dont les objectifs répondront à l'article 1 du contrat d'objectifs signé le 06.04.2009.

Ce programme comprend :

- > des animations musicales et culturelles diverses,
- > La Fête de la musique, coordonnée par le service culturel de la Mairie et en partenariat avec d'autres associations culturelles,
- > Le Festival Grenad'in,
- > Le Père Noël fait son show.

La subvention de fonctionnement de ce programme est fixée pour l'année 2011 à :

- > 3 625 Euros pour l'organisation du Père Noël fait son show,
- > 0 Euros pour l'organisation du Festival Grenad'in (cette partie de la subvention s'élevant théoriquement à 8.426 € a été versée en 2010, alors que l'organisation du Festival Grenad'in n'a pas eu lieu en 2010).

Article 2 :

Les articles 1, 3 et 4 du contrat d'objectifs signé le 06.04.2009 demeurent inchangés.

Fait à Grenade, le

Le Maire,
Remy ANDRE

La Présidente de l'Association MULTIMUSIQUE,
Marie DESSAUX



LA NATURE DANS NOTRE CULTURE

GRENADE
SUR GARONNE

**Avenant n° 1 à la CONVENTION DE MISE A
DISPOSITION A TITRE GRATUIT DE LOCAUX
ET DE MATERIELS signée le 06.04.2009**

Entre, la Commune de Grenade, représentée par son Maire, Mr. Rémy ANDRE, autorisé à signer le présent avenant par délibération du Conseil Municipal du 14.02.2011,

Et, le Comité d'Animation des Fêtes de Grenade, représentée par Xavier BERNARDINI,
son Président.

Il est arrêté et convenu ce qui suit

Article 1 :

L'article 1 de la convention de mise à disposition à titre gratuit de locaux et de matériels signée le 06.04.2009, est modifié comme suit :

La Commune de Grenade met à la disposition du Comité d'Animation des Fêtes de Grenade qui accepte en l'état, les installations suivantes, ainsi que des matériels favorisant son activité : → Les locaux situés Maison SERRES - 38, rue Victor Hugo à Grenade.

Article 2 :

Les articles 2 à 10 de la convention de mise à disposition à titre gratuit de locaux et de matériels signée le 06.04.2009, demeurent inchangés.

Fait à Grenade, le

L'Association,

Rémy ANDRE,
Maire de Grenade,

-2-

Article 3 :

L'article 3 du contrat d'objectifs signé le 06.04.2009, est modifié comme suit :

Le programme, ainsi que les moyens humains et matériels, mis à la disposition de l'Association, pour l'organisation des festivités énumérées à l'article 1, seront définis, en partenariat avec la commune, lors d'une ou plusieurs réunions préalables de préparation, programmées suffisamment en amont des événements.

Dans ce cadre la Commune de Grenade pourra prendre en charge le coût des apéritifs organisés le 14 Juillet et le 15 Août.

Par contre, les frais engagés pour la sécurité à l'occasion des fêtes du 14 Juillet et du 15 Août seront pris en charge par l'association.

Dans le cadre de l'organisation des festivités énumérées à l'article 1 du présent avenant, le Comité d'Animation s'engage à respecter le règlementation en vigueur.

Article 4 :

L'article 4 du contrat d'objectifs signé le 06.04.2009, est modifié comme suit :

La Commune de Grenade, sur Garonne met à la disposition du Comité d'Animation des Fêtes de Grenade, un bureau situé Maison SERRES - 38, rue Victor Hugo à Grenade, soumis à convention de mise à disposition de locaux et de matériels.

Article 5 :

Les articles 5 et 6 du contrat d'objectifs signé le 06.04.2009, demeurent inchangés.

Fait à Grenade, le

Le Maire
Remy ANDRE

Le Président du COMITE D'ANIMATION
DES FETES DE GRENADE
Xavier BERNARDINI

Mairie de Grenade - Av. Lazare Carnot - 31330 GRENADE - Tél : 05 61 37 66 00 - Fax : 05 61 32 02 71

Mairie de Grenade - Av. Lazare Carnot - 31330 GRENADE - Tél : 05 61 37 66 00 - Fax : 05 61 32 02 71

Autofinancement de Programme n°1-2010: Réhabilitation de l'ancienne gare

Crédits de paiement	Prévisions 2010	Réalisé 2010	2011	Total
USOE et Travaux	249 000 00 €	177 223 07 €	87 000 00 €	274 223 07 €
Remboursements prêts et crédits			138 400 00 €	138 400 00 €
Total Crédits de paiement	249 000 00 €	177 223 07 €	225 400 00 €	412 623 07 €
Recettes prévisionnelles				
Subventions				
Etat COP	38 000 00 €	- €	100 000 00 €	138 000 00 €
Région	- €	11 938 00 €	11 938 00 €	23 876 00 €
Département	- €	- €	87 000 00 €	87 000 00 €
Empretés bancaires	65 000 00 €	- €	65 000 00 €	65 000 00 €
Prêt relais	138 400 00 €	- €	138 400 00 €	138 400 00 €
Autres	- €	- €	- €	- €
Fonds propres (dont Fondation de Patrimoine)	- €	- €	18 317 00 €	18 317 00 €
Total Recettes	241 000 00 €	11 938 00 €	429 635 00 €	412 623 07 €

Fonds 1000000

Autofinancement de programme n°2 - 2010: Espace Inter-générationnel aux jardins

Crédits de paiement	Prévisions 2010	Réalisé 2010	2011	2012	Total
USOE et Travaux	100 000 00 €	106 876 72 €	1 177 500 00 €	- €	1 284 376 72 €
Remboursements prêts et crédits				321 650 00 €	321 650 00 €
Total Crédits de paiement		106 876 72 €	1 177 500 00 €	321 650 00 €	1 626 023 72 €
Recettes prévisionnelles					
Subventions					
CAF			60 000 00 €	60 000 00 €	120 000 00 €
CARTE			17 200 00 €	17 200 00 €	34 400 00 €
Région			142 000 00 €	142 000 00 €	284 000 00 €
Département			- €	- €	- €
Empretés bancaires	2010 2011	100 000 00 €	100 000 00 €	430 000 00 €	630 000 00 €
Prêt CAF			61 500 00 €	61 500 00 €	123 000 00 €
Prêt CARTE			61 200 00 €	61 200 00 €	122 400 00 €
Prêt relais			321 650 00 €	- €	321 650 00 €
Autres			- €	- €	- €
Fonds propres			60 076 21 €	- €	60 076 21 €
Total Recettes		- €	1 213 076 21 €	321 650 00 €	1 634 726 21 €

Fonds 1000000

Autofinancement de programme n°3-2010: Travaux de restauration de la travée de l'Eglise

Crédits de paiement	Prévisions 2010	Réalisé 2010	2011	Total
USOE et Travaux	3 500 00 €	- €	23 500 00 €	27 000 00 €
Recettes prévisionnelles				
Subventions				
OPAC	3 500 00 €	- €	18 000 00 €	21 500 00 €
Comité Régional			5 000 00 €	5 000 00 €
Comité Général			11 000 00 €	11 000 00 €
Emprunts			- €	- €
Autres			- €	- €
Fonds propres (dont Fondation de Patrimoine)			27 000 00 €	27 000 00 €
Total Recettes			23 500 00 €	27 000 00 €

Autorisation de programme n°4-2010: Restauration de Forgue

Crédits de paiement	Période 2010	Réalisé 2010	2011	Total
MOE et Travaux	- €	- €	81 900 00 €	81 900 00 €
Recettes prévisionnelles				
Subventions				
DRAC	- €	18 050 17 €	18 110 00 €	36 160 17 €
Conseil Régional			5 790 00 €	5 790 00 €
Conseil Général			5 800 00 €	5 800 00 €
Emprunts			- €	- €
Autres dotations prévisionnelles			10 000 00 €	10 000 00 €
Fonds propres (dotations, réserves)			32 710 81 €	32 710 81 €
Total Recettes		18 050 17 €	72 610 81 €	90 660 98 €

Autorisation de programme n°6- 2010: Travaux de restauration de la Halle Jean Moulin

Crédits de paiement	Période 2010	Réalisé 2010	2011	2011	2011	Total
MOE et Travaux	41 500 00 €	41 816 19 €	641 055 00 €	359 100 00 €	359 350 00 €	1 410 321 19 €
Recettes prévisionnelles						
Subventions						
DRAC	15 150 00 €	21 604 00 €	237 318 00 €	154 300 00 €	150 643 00 €	584 625 00 €
Conseil Régional			73 000 00 €	48 300 00 €	45 163 00 €	166 663 00 €
Conseil Général			71 000 00 €	44 300 00 €	43 163 00 €	158 463 00 €
Emprunts	2010	35 000 00 €	35 000 00 €	100 000 00 €	100 000 00 €	200 000 00 €
2011	183 000 00 €	183 000 00 €	155 000 00 €			341 000 00 €
Autres dotations prévisionnelles						
Fonds propres (dotations, réserves)	1 000 00 €	20 212 19 €	49 639 00 €	22 200 00 €	- 18 330 00 €	111 311 19 €
Total Recettes		41 816 19 €	844 055 00 €	359 100 00 €	359 350 00 €	1 410 321 19 €

Autorisation de programme n° 6-2010 : Construction d'un ALSH Chemin de Montagne

Crédits de paiement	Période 2010	Réalisé 2010	2011	2010	2010	Total
MOE et Travaux	155 000 00 €	109 318 79 €	1 174 055 00 €	1 000 000 00 €	128 132 00 €	2 409 505 79 €
Remboursement (prêt) à l'étranger						
Total Crédits de paiement		109 318 79 €	1 174 055 00 €	1 000 000 00 €	128 132 00 €	2 409 505 79 €
Recettes prévisionnelles						
Subventions						
CAF	155 000 00 €	- €	78 000 00 €	78 000 00 €		309 000 00 €
ETAF - DGE 2010			278 000 00 €	183 000 00 €		461 000 00 €
ETAF - CE18 2011			212 000 00 €	212 000 00 €		424 000 00 €
Dotations prévisionnelles			18 000 00 €			18 000 00 €
Emprunt bancaire			418 000 00 €	522 000 00 €	125 000 00 €	1 065 000 00 €
PSI CAF			100 000 00 €	100 000 00 €		200 000 00 €
Prêt relais						
Autres						
Fonds propres		109 318 79 €	61 555 00 €		1 138 00 €	171 011 79 €
Total Recettes		109 318 79 €	1 174 055 00 €	1 000 000 00 €	125 132 00 €	2 409 505 79 €

Autorisation de programme n°7-2010 : Réhabilitation de l'aile Est de l'ancien collège

	Prévisionnel 2010	Révisé 2010	2011	2012	Total
Crédits de paiement					
MOE et Travaux	20 000 00 €	- €	132 000 00 €	-	152 000 00 €
Remboursement préalable	-	-	-	30 000 00 €	30 000 00 €
Total Crédits de paiement			132 000 00 €	30 000 00 €	162 000 00 €
Recettes prévisionnelles					
Subventions	-	-	-	-	-
Conseil Général	-	-	-	30 000 00 €	30 000 00 €
Emprunts	-	-	55 000 00 €	-	55 000 00 €
Prêts et/ou	-	-	30 000 00 €	-	30 000 00 €
Autres	-	-	-	-	-
Fonds propres	20 000 00 €	- €	7 000 00 €	-	27 000 00 €
Total recettes			132 000 00 €	30 000 00 €	162 000 00 €

Autorisation de programme n°8-2010 : Aménagement du Chemin de montagne

	Prévisionnel 2010	Révisé 2010	2011	2012	2013	Total
Crédits de paiement						
MOE et Travaux	4 000 00 €	- €	7 450 00 €	156 200 00 €	83 100 00 €	247 750 00 €
Remboursement préalable	-	-	-	20 000 00 €	-	20 000 00 €
	-	-	-	104 700 00 €	-	104 700 00 €
	-	-	-	150 000 00 €	-	150 000 00 €
Total Crédits de paiement			12 235 00 €	450 900 00 €	163 100 00 €	626 235 00 €
Recettes prévisionnelles						
Subventions	-	-	-	-	-	-
Conseil Général	-	-	-	-	42 000 00 €	42 000 00 €
Emprunts	-	-	-	350 000 00 €	85 000 00 €	435 000 00 €
Prêts et/ou	-	-	-	82 000 00 €	-	82 000 00 €
Pédagogie acquisition terrain	-	-	-	-	40 000 00 €	40 000 00 €
Fonds propres	4 000 00 €	- €	12 235 00 €	1 800 00 €	3 100 00 €	17 135 00 €
Total recettes			12 235 00 €	431 800 00 €	163 100 00 €	607 135 00 €

Autorisation de programme n°9-2010 : Réhabilitation du Patrimoine scolaire

	Prévisionnel 2010	Révisé 2010	2011	Total
Crédits de paiement				
Travaux	20 000 00 €	- €	118 800 00 €	138 800 00 €
Recettes prévisionnelles				
Subventions	-	-	-	-
Conseil Général	-	-	20 800 00 €	20 800 00 €
Emprunts	-	-	-	-
Autres	-	-	-	-
Fonds propres	20 000 00 €	- €	83 000 00 €	103 000 00 €
Total recettes			103 800 00 €	123 800 00 €

Autorisation de programme n°10-2010 : Réhabilitation du patrimoine bâti

	Prévisionnel 2010	Révisé 2010	2011	Total
Crédits de paiement				
Travaux	8 210 00 €	- €	31 210 00 €	39 420 00 €
Recettes prévisionnelles				
Subventions	-	-	-	-
Conseil Général	-	-	8 000 00 €	8 000 00 €
Emprunts	-	-	-	-
Autres	-	-	-	-
Fonds propres	8 210 00 €	- €	23 210 00 €	31 420 00 €
Total recettes			31 210 00 €	39 420 00 €

Autorisation de programme n° 1 - 2011: Construction d'une école et d'un restaurant scolaire chemin de Montagne

	2010	2011	2012	2013	2014	2015	Total
Crédits de paiement							
Etudes, MOE	54 319,32 €	43 200,00 €	118 000,00 €	90 000,00 €	25 200,00 €		326 819,32 €
Travaux		5 000,00 €	1 129 500,00 €	1 209 000,00 €	720 000,00 €		3 063 500,00 €
Frais divers (assurance, poubelles...)				220 000,00 €	300 000,00 €	100 000,00 €	620 000,00 €
Remboursement prêt rta/s							774 400,00 €
Total Crédits de paiement	54 319,32 €	48 200,00 €	1 247 500,00 €	1 209 000,00 €	1 045 200,00 €	100 000,00 €	4 181 619,32 €
Recettes prévisionnelles							
Subventions				200 000,00 €	333 000,00 €	100 000,00 €	733 000,00 €
Council Général							774 400,00 €
Emprunts			699 000,00 €	900 000,00 €	600 000,00 €		2 899 000,00 €
Prêt rta/s			520 000,00 €	500 000,00 €	100 000,00 €		1 120 000,00 €
PSI Ciel/Gal acquisition terrain							
Fonds propres	54 319,32 €	43 200,00 €	4 500,00 €	6 000,00 €	4 100,00 €		116 619,32 €
Total recettes	54 319,32 €	48 200,00 €	1 274 500,00 €	1 809 000,00 €	1 036 200,00 €	100 000,00 €	4 181 619,32 €

Autorisation de Programme n° 2 - 2011 : Aménagement d'un espace public chemin de Montagne (parc de Chemin de Montagne)

	2011	2012	Total
Crédits de paiement			
Etudes et frais divers	20 435,00 €	4 785,00 €	25 220,00 €
MOE et Travaux	14 455,00 €		14 455,00 €
Remboursement prêt rta/s			
Total Crédits de paiement	34 890,00 €	4 785,00 €	39 675,00 €
Recettes prévisionnelles			
Subventions			
Council Général			
Emprunts			
Prêt rta/s			
PSI Ciel/Gal acquisition terrain			
Fonds propres	34 890,00 €	4 785,00 €	39 675,00 €
Total recettes	34 890,00 €	4 785,00 €	39 675,00 €

Autorisation n° 3 - 2011 : Aménagement du Cours Valmy

	2011	2012	Total
Crédits de paiement			
Etudes et frais divers			
MOE et Travaux	359 400,00 €		359 400,00 €
Remboursement prêt rta/s		90 000,00 €	90 000,00 €
Total Crédits de paiement	359 400,00 €	90 000,00 €	449 400,00 €
Recettes prévisionnelles			
Subventions			
Council Général		90 000,00 €	90 000,00 €
Emprunts	269 000,00 €		269 000,00 €
Prêt rta/s	90 000,00 €		90 000,00 €
PSI Ciel/Gal acquisition terrain			
Fonds propres	4 400,00 €		4 400,00 €
Total recettes	359 400,00 €	90 000,00 €	449 400,00 €

Analyse financière Ville de Grenade

Compte administratif 2010
Groupe minoritaire

Diagnostic

- Pourquoi ?
 - Se faire une opinion sur la situation financière en regardant de façon rétrospective les documents comptables
- Comment ?
 - En étudiant les sous ensembles avec un tableau de situation

12 Avril 2011

Grenade en Marche

2

Fonctionnement CA 2010

12 Avril 2011

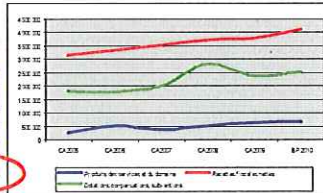
Grenade en Marche

3

Gestion courante

- Produits de gestion courante

	CA2008	CA2009	CA 2010	2010 vs09	
Produits des services et du domaine	70	507255	618604	658355	6%
Production sociée	71				
Travaux en régie	72	49597	100000	79272	-21%
Régimes fiscaux nettes (73-739)		3706054	3797600	4128143	5%
Dotations, compensations, subventions	74	2827372	2388200	2537776	6%
PRODUITS de GESTION COURANTE		7 090 688	6 904 404	7 403 526	7%



- Dépenses de gestion courante

	CA2008	CA2009	CA 2010	2010 vs09	
Achats consommés (60-609)		825243	874631	670414	-23%
Autres charges externes (sauf 612)		627374	743035	697521	21%
(-RRR) obtenus (62-61 2-61 9)		180358	214309	225103	6%
Transfert de charges externes		79 18			
DEPENSES de GESTION COURANTE		1 635 015	1 631 978	1 733 038	-2%

- Valeur ajoutée

	CA2008	CA2009	CA 2010	2010 vs09
VALEUR AJOUTEE des SERVICES	5 454 673	5 072 426	5 610 488	11%

12 Avril 2011 Grenade en Marche

4

Résultat brut

- Charges courantes : le plus mauvais résultat depuis 2005 !

	CA2008	CA2009	CA 2010	2010 vs09	
Impôts, taxes et versements assimilés	63	50600	69731	67409	-25%
Charges nettes de personnel	59	3614563	3953180	4316965	9%
Autres charges de gestion courante (sauf 651 et 654)	4	701050	735000	727157	-1%
CHARGES de GESTION COURANTE		6 002 328	6 609 839	6 908 589	4%

	CA2008	CA2009	CA 2010	2010 vs09
EXCEDENT BRUT DE GESTION des services	1 102 484	340 892	543 314	59%

	CA2005	CA2006	CA2007	CA2008	CA2009	CA 2010
EXCEDENT BRUT DE GESTION	1 096 045	868 209	562 603	1 357 348	624 365	498 927

12 Avril 2011

Grenade en Marche

5

Résultat global

		CA2008	CA2009	CA 2010	2010vs09
Charges financières (sauf 667)	66 - 667	262848	245435	127927	-48%
Produits financiers (sauf 767)	76 - 767	8567	7476	6428	-14%
Autres charges exceptionnelles financières	678	345			
RESULTAT GLOBAL		1 102 622	386 405	377 428	-2%

		CA2008	CA2009	CA 2010
RESULTAT GLOBAL		1 102 622	386 405	377 428
REMBOURSEMENT en CAPITAL (anciens projets)	16 - 1668	419510	392950	560079
REMBOURSEMENT en CAPITAL (nouveaux projets)	16873			
CAPACITE d'AUTOFINANCEMENT		683 112	3 455	-182 651

Une capacité d'autofinancement négative !

Dépenses de fonctionnement	9 723 436 € / 9 322 057 €	1,04 F	(8 722 329 € + 371 031 € rattaché + 500 079 € remb capital dette) / 9 322 057 € (recettes réelles de l'exercice)
----------------------------	---------------------------	--------	------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

12 Avril 2011

Grenade en Marche

6

Analyse du fonctionnement

- Les recettes des services augmentent +7%
- Les dépenses des services diminuent faiblement de -2%
- Les dépenses de personnel : +9% sur l'année (+20% sur trois ans)
- L'excédent brut de gestion (EGB) diminue de -20%
- Le résultat global est stable autour de 370 000 euros grâce à une baisse des charges financières

La capacité d'autofinancement devient négative (-182 000 euros) à cause du remboursement en capital des emprunts (466 000 euros) et des prêts relais (134 000 euros).

12 Avril 2011

Grenade en Marche

7

Investissement CA 2010

12 Avril 2011

Grenade en Marche

8

Recettes

- Emprunt 604 000 euros
- FCTVA 258 000 euros
- TLE 86000 euros
- Cessions immobilière : 1 800 000 euros (terrains Batistel, Croix de la Mouzic (1.2 Me)...
- TOTAL recettes = 3.9 Me

12 Avril 2011

Grenade en Marche

9

Dépenses

- Engagées : 2.8 Me dont 1.5 Me terrain scolaire de Montagne
 - 1.3 Me de petits projets
- Remboursement capital emprunts = 560 000 euros (avec 2 prêts relais)
- Total : 3.983 Me
- **Pour faire quoi de majeur ?**
 - ALSH : pas démarré
 - Groupe scolaire : pas démarré
 - Cours Valmy : pas démarré
 - Restauration de la Halle : pas démarré

12 Avril 2011

Grenade en Marche

10

BP 2011

12 Avril 2011

Grenade en Marche

11

BP 2011 : fonctionnement

- Un BP qui n'est pas sincère...
 - Des recettes minorées
 - Des dépenses stables

Tableau à Investissement ZERO		CA 2010	BP 2011	BP vs CA 2010
Produits des services et du domaine	70	65335	58390	-11%
Production stockée	71			
Travaux en régie	72	79272	75000	-5%
Recettes fiscales nettes (73-73.9)		4128143	4131000	
Dotations, compensations, subventions	74	2537776	2339820	-8%
PRODUITS de GESTION COURANTE		7 403 526	7 123 520	-4%
Achats consommés (60-60.9)		670414	691913	3%
Autres charges externes (sauf 612)	(61-61.9)	637521	709500	11%
(-RRR) obtenus	62-61.2-61.9	225103	268335	20%
Transfert de charges externes	79.18			
DEPENSES de GESTION COURANTE		1 793 038	1 671 243	-7%
VALEUR AJOUTEE des SERVICES		5 610 488	5 452 277	-3%
Impôts, taxes et versements assimilés	63	67409	45370	-26%
Charges nettes de personnel	64-64.1p-64.59	4316985	4450300	3%
Autres charges de gestion courante (sauf 651 et 654)	65-65.1et65.4	727157	745132	2%
CHARGES de GESTION COURANTE		6 508 551	6 926 550	0%

12 Avril 2011

Grenade en Marche

12

BP 2011 : fonctionnement

- On ne peut pas comparer les BP avec les CA dans de telles conditions...

	CA 2010	BP 2011	BP vs CA 2010	
EXCEDENT BRUT DE GESTION des services	343 314	197 970	-41%	
Redevances pour brevets et patentes sur créances	65.1et.65.4	16532	-3%	
Autres produits gestion courante (sauf 67.9)		265000	0%	
Charges exceptionnelles	67.8	332015	25000	-92%
Produits exceptionnels	771.773.77.8	27133	30000	11%
Subventions exceptionnelles	774			
Dotations à caractère de charges d'exploitation	6812.6817			
Reprise sur provision à charge	7817			
Indemnités de sinistres	7911			
Transfert de charges exceptionnelles	797			
EXCEDENT BRUT DE GESTION	438 927	454 618	7%	
Redevances	68			
Charges financières (sauf 687)	68-687	127627	166000	52%
Produits financiers (sauf 787)	78-787	6428	5300	-18%
Autres charges exceptionnelles financières	67.8		25000	
RESULTAT GLOBAL	377 428	249 918	-34%	
REBOURSEMENT en CAPITAL (précédents projets)	16-1633	650079	552600	-1%
REBOURSEMENT en CAPITAL (nouveaux projets)	16373			
CAPACITE d'AUTOFINANCEMENT	-182 651	-392 692	55%	

12 Avril 2011

Grenade en Marche

13

66/68

Recettes : Grands principes

- Augmentation de 3% du taux de la taxe d'habitation et non pas du foncier bâti...
- Augmentation des tarifs péri scolaires annoncée
- Un emprunt de :
 - 1 390 000 euros ! (pour mémoire 460 000 en 2010)
 - 212 000 euros PSI
 - 441 950 euros prêts relais
- Total des emprunts : **2 527 000 euros !. Ce montant est largement au – dessus des capacités de la commune et va accroître la dette .. Avec un autofinancement négatif, la commune se met en position difficile pour de longues années.**

12 Avril 2011

Grenade en Marche

14

Dépenses

- Dette 2011 ; 582 000 euros
- Remboursement prêts relais : 158 000 euros
- L'emprunt de 2010 de 466 000 euros sera remboursé en 2012...
- Charges de personnel : + 3% alors que la moyenne sur 3 ans est de 20% !
 - Le ratio est à 60% des dépenses réelles de fct... significatif d'une charge qui devient insupportable !

12 Avril 2011

Grenade en Marche

15

Investissements prévus

- Construction CLSH : **1,175 Me** emprunt 100Ke + DGE 482 ke
- Immeuble rue des Jardins : **1,177 Me** emprunt 400ke
- Restauration Halle : 644 Ke emprunt 35 Ke
- Cours Valmy 360 Ke emprunt (90 Ke)
- Rénovation ancien collège : 200 ke emprunt 30 ke
- Restauration Eglise : 162 Ke
- Rénovation patrimoine scolaire : 160 Ke
- Construction groupe scolaire : 46 Ke !!!
- Equipements des services : 63 Ke

12 Avril 2011

Grenade en Marche

16

Conclusions

- La situation financière est préoccupante, caractérisée par une absence d'autofinancement. Le résultat de fonctionnement est négatif. Une incapacité chronique à assurer une proportionnalité satisfaisante entre ses recettes courantes et ses charges, non seulement financières, mais également ses charges de gestion. Un appel à l'emprunt bien trop important pour financer des investissements trop nombreux.

Dépenses de fonctionnement et remboursement de la dette en capital / recettes réelles de fonctionnement	1,16 F	(8 347 592 € + 552 600 € remb capital dette) / 7 643 992 € (recettes réelles de fonct)
---------------------------------------------------------------------------------------------------------	--------	----------------------------------------------------------------------------------------

12 Avril 2011

Grenade en Marche

17